

**DEMANDE D'INSCRIPTION NOUVEAUX ELEVES - Année scolaire 2026 / 2027**  
**NOTE EXPLICATIVE**

**Le responsable 1** indiqué dans le formulaire d'inscription est prioritairement informée et reçoit les SMS pour toute information urgente, comme une annulation de cours ou l'absence d'un professeur.

**Pour les MAJEURS : compléter tous les champs** de la partie Responsable 1 et la partie Élève.

Si vous avez connaissance d'indisponibilités sur des jours ou horaires, veuillez les préciser sur le formulaire, nous en tiendrons compte dans la mesure du possible.

**Afin de garantir un traitement de votre dossier, merci de retourner l'ensemble des documents demandés.**

Tout dossier incomplet ne pourra être traité conformément à l'article 4.2 du règlement intérieur. Le règlement intérieur est à retirer auprès de l'accueil du Conservatoire ou à télécharger sur le site du Portail Culturel de la Ville de Saint-Martin-d'Hères : Page : <https://culture.saintmartindheres.fr/equipements/crc-centre-erik-satie/informations-administratives/>

**Jour et Horaires d'ouvertures de l'accueil administratif :**

**Lundi, Mardi, Jeudi** : de 13h30 à 18h00

**Mercredi** : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

**Vendredi** : de 13h30 à 17h30

**DOCUMENTS A JOINDRE**

**Dès le 26 MAI 2026**

- ✓ Le formulaire de demande d'inscription, complété et signé
- ✓ L'acceptation du règlement intérieur et droit à l'image, complétés et signés

**Dès le 27 août 2026**

- ✓ L'attestation de quotient familial CAF 2026 si la demande d'inscription concerne un (ou plusieurs) enfant(s) martinérois. A défaut, votre dernier avis d'imposition sur les revenus 2025
- ✓ L'attestation d'assurance responsabilité civile 2026-2027 de l'élève, servant aussi de justificatif de domicile
- ✓ Elèves adultes martinérois demandeurs d'emploi : notification des droits aux allocations chômage de moins de 3 mois, pour l'application du tarif réduit
- ✓ Étudiants UGA de moins de 26 ans : justificatif étudiant à fournir pour l'application du tarif réduit
- ✓ Élèves danseurs : certificat médical de moins de 3 mois, autorisant la pratique de la danse, à fournir obligatoirement avant le début des cours



**Les demandes reçues après le 3 juillet 2026 seront traitées à partir du 27 août 2026**